

### PROCES-VERBAL N°9 - 2021-2026

# SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE LA COMMUNE DE BEGNINS DU 10 OCTOBRE 2023

Monsieur Alexis Durand, Président, ouvre la séance à 20h04, salue les membres du Conseil, de la Municipalité ainsi que la presse et les remercie de leur présence.

Après modification du point 10 et ajout des points N°11, 12 et 13, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

### Ordre du jour de la séance

- 1. Appel.
- 2. Assermentation de Monsieur Nilton Pereira.
- 3. Approbation du procès-verbal du 20 juin 2023.
- 4. Communications du Bureau.
- 5. Communications des délégués des Associations.
- 6. **Préavis N°4/2023** arrêté d'imposition 2024.
- 7. **Préavis** N°5/2023 demande d'un crédit extrabudgétaire de CHF 75'000.00 pour l'acquisition de nouveaux logiciels informatiques (p/la gestion communale).
- 8. **Préavis N°6/2023** demande d'un crédit extrabudgétaire de CHF 37'000.00 pour l'acquisition d'un panneau d'affichage numérique.
- 9. **Préavis N°7/2023** extension du réseau de chauffage à distance de Begnins (BECAD) par la Grand'Rue et la rue du Martheray, financement.
- 10. Nomination d'un délégué et d'un suppléant pour l'ORPC.
- 11. Nomination d'un membre pour la Commission de gestion.
- 12. Nomination d'un suppléant pour la Commission des travaux publics.
- 13. Nomination d'une commission de trois membres et deux suppléants pour le projet régional des transports publics.
- 14. Communications Municipales.
- 15. Propositions individuelles.

### **Point 1** Appel: 31 présents, 7 excusés et 2 absents.

### Point 2 Assermentation de Monsieur Nilton Pereira.

Le Président lit l'article 5 du règlement du Conseil communal de Begnins, demandant à Monsieur Nilton Pereira de promettre d'être fidèle à la

### CC Begnins 10.10.2023

constitution fédérale et cantonale, ainsi que de remplir les fonctions qui lui seront attribuées. Monsieur Nilton Pereira le promet.

Au vu de ce qui précède, Monsieur Nilton Pereira entre en fonction immédiatement en tant que Conseiller communal sous les applaudissements de l'assemblée.

# Point 3 Pièce 077 Approbation du procès-verbal du 20 juin 2023.

Après quelques corrections orthographiques, le procès-verbal du 20 juin 2023 est accepté à l'unanimité tel que présenté.

### Point 4 Communications du Bureau

Le Président rappelle à tous les Présidents des commissions que les dates des séances doivent lui être communiquées. En principe, ces séances se déroulent le mardi.

Le Président a reçu la démission de Monsieur Pierre-François Bolay le 26 juin 2023 pour donner suite à son départ de la Commune de Begnins.

Le Président a reçu la démission de Monsieur Alain Pasche en date du 4 octobre 2023. Ce dernier sera remplacé lors du prochain Conseil Communal.

Pour donner suite à ces démissions ainsi qu'à celle à venir de Madame Alexandra Budde, la Commune de Begnins procédera à une élection complémentaire de membres suppléants. Ces élections auront lieu le dimanche 3 mars 2024.

La prochaine séance du Conseil communal aura lieu le :

• 5 décembre 2023

Les prochaines votations auront lieu aux dates suivantes :

- 22 octobre 2023 (élections fédérales 1er tour)
- 12 novembre 2023 (élections fédérales 2ème tour)
- 26 novembre 2023 (scrutin fédéral annulé)
- 3 mars 2024 : Scrutin fédéral + élection suppléants CC
- 9 juin 2024 : Scrutin fédéral

# Point 5 Communications des délégués des Associations.

#### APEC

Monsieur Gianfranco Francescato annonce que le budget de l'année 2024 a été accepté par le CI lors de la séance du 21 septembre 2023.

Monsieur Yves Reymond a démissionné de son poste de Président du CoDir, il a été remplacé par Monsieur Cédric Marzer. Le plan d'affectation a été accepté par la Commune de Gland.

### **AISE**

La prochaine séance CI aura lieu le 30 octobre 2023.

### **RAT**

Monsieur Nicolas Fossati annonce que le budget de l'année 2024 a été accepté par le CI lors de la séance du 27 septembre 2023. Le RAT recherche des accueillant.e.s en milieu familial (AMF).

### **ORPC**

Madame Stiefel annonce que le préavis pour le CEP (centre d'engagement de Prangins) a été accepté ainsi que le budget 2024.

## **FEDEVACO**

Monsieur Antoine Nicolas annonce que deux projets ont été sélectionnés par la commission : un projet au Mozambique, le second pour « la brique » au Burkina Fasso. Ces projets sont toujours en rapport avec l'eau.

# Point 6 Préavis N°4/2023 – arrêté d'imposition 2024

Pièce 078 <u>Lecture du préavis municipal Nº4/2023 par Monsieur Robin Chytil</u>

Après un bref exposé, la Municipalité de Begnins propose au Conseil Communal d'accepter le préavis N°4/2023 tel que présenté.

Pièce 080 <u>Lecture du rapport de la Commission des finances par Monsieur Thierry Del</u>
Prado

La Commission des finances recommande à l'unanimité d'accepter le préavis N°04/2023.

### Questions/remarques:

La parole n'est pas demandée.

### Conclusion

- Vu le préavis municipal N°4/2023 ;
- Ouï le rapport de la Commission des finances ;
- Attendu que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour.

# Le Conseil Communal décide à l'unanimité :

➤ D'accepter l'arrêté d'imposition de 62.5 points pour l'année 2024, ainsi que les autres impôts de l'arrêté soumis.

# Point 7 Préavis N°5/2023 – demande d'un crédit extrabudgétaire de CHF 75'000.00 pour l'acquisition de nouveaux logiciels informatiques (p/la gestion communale).

Pièce 081 <u>Lecture du préavis municipal N°5/2023 par Monsieur Robin Chytil</u>
Après un bref exposé, la Municipalité recommande au CC de bien vouloir approuver le préavis N°5/2023 et de lui accorder la somme de CHF 75'000.00.

# Pièce 082 <u>Lecture du rapport de la Commission des finances par Monsieur Thierry Del</u> Prado

Au vu des éléments et aux nombreuses réponses apportées, la commission des finances recommande à l'unanimité d'accepter le préavis N°5/2023.

Monsieur Robin Chytil explique que suite à une omission, le préavis a été effectué sans la TVA. La Municipalité propose de voter un crédit d'un montant de CHF 81'000.00 au lieu des CHF 75'000.00 proposés dans le préavis.

# Questions/remarques:

Monsieur Jonas Siegrist demande des détails sur la maintenance car il estime qu'il n'est pas nécessaire de faire une maintenance annuelle sur un système qui va être changé.

Monsieur Robin Chytil donne des détails sur la maintenance, le matériel et les serveurs. Il explique que les travaux seront effectués progressivement et que bien entendu, si des économies sont possibles elles seront les bienvenues. Toutes les décisions n'ont pas encore été prises par la Municipalité au sujet du changement du matériel. La Municipalité de Begnins ne souhaitant pas héberger sur le site, l'hébergement sera effectué chez un fournisseur.

Monsieur Sacha Friedli demande des détails sur le prix de la maintenance.

Monsieur Robin Chytil répond qu'aujourd'hui le montant de la maintenance approchait CHF 40'000.00. Il sera nettement inférieur avec la nouvelle solution.

Monsieur Robin Chytil donne des détails sur le fonctionnement de la gestion électronique des documents (GED).

Monsieur Cesare Palmieri demande ce qui justifie la différence de prix entre les deux solutions?

Monsieur Robin Chytil explique que la différence peut être imputée aux frais de mise en place et de maintenance. Il rappelle que la formation est importante, deux employés connaissent déjà la solution choisie et cela a été un argument de choix pour la Municipalité.

# Monsieur Robin Chytil propose l'amendement suivant :

Titre du préavis : demande d'un crédit extrabudgétaire de CHF 81'000.00 pour l'acquisition de nouveaux logiciels informatiques pour la gestion communale.

<u>Le Président passe au vote de l'amendement :</u> L'amendement est accepté à l'unanimité.

### Conclusion

- Vu le préavis municipal N°5/2023 ;
- Ouï le rapport de la Commission des finances ;
- Attendu que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour.

# Le Conseil Communal décide à l'unanimité d'accepter le préavis tel qu'amendé soit :

- 1. D'autoriser l'acquisition et la mise en place de nouveaux logiciels informatiques pour la gestion communale.
- 2. D'octroyer à cet effet un crédit de CHF 81'000.00 (amendement).
- 3. De financer ce montant par la trésorerie courante.
- 4. D'amortir ce montant sur 5 ans, par prélèvement sur le fonds de réserve générale compte de bilan 9281.100.

# Point 8 Préavis N°6/2023 – demande d'un crédit extrabudgétaire de CHF 37'000.00 pour l'acquisition d'un panneau d'affichage numérique.

# Pièce 083 <u>Lecture du préavis municipal N°6/2023 par Messieurs Eric Haldemann et</u> Robin Chytil

Après un bref exposé, la Municipalité prie le CC de bien vouloir accepter le présent préavis et lui accorder la somme de CHF 37'000.00 pour financer l'installation d'un panneau d'affichage numérique.

# Pièce 084 <u>Lecture du rapport de la Commission des finances par Monsieur Rinaldo</u> Imhof

Au vu des éléments et aux nombreuses réponses apportées, la Commission des finances recommande à l'unanimité d'accepter le préavis N°6/2023.

### Questions/remarques

Monsieur Sacha Friedli constate que ce panneau est utile principalement pour les automobilistes, selon lui le lieu choisi n'est pas idéal pour les piétons.

Monsieur Robin Chytil répond que le lieu a été choisi par la Municipalité. Il explique que la résolution de cette technologie n'est pas prévue pour une lecture de près car très pixellisée.

Monsieur Claude Séris pense que ce panneau devrait être installé dans un lieu de passage pour les habitants de Begnins, ce qui permettrait à tous de connaître ce qui se passe dans le village. Est-ce bien l'objectif de cette installation ?

Monsieur Robin Chytil rappelle l'existence de contraintes sur le temps d'affichage des informations afin de ne pas distraire les conducteurs. Ce lieu a été choisi car il n'y a pas de passage piétons ou autre signalisation routière.

Monsieur Gianfranco Francescato trouve utile d'informer tous les passants de ce qui se passe à Begnins.

Monsieur Pascal Hauser trouve trop dangereux le lieu choisi par la Municipalité et le voyer. Il estime que ces panneaux ne sont pas d'une très grande utilité dans les autres villages.

Monsieur Nicolas Fossati n'arrive pas à comprendre l'utilité de ce panneau.

Madame Anne Stiefel rappelle que les habitants de Begnins peuvent s'informer dans le « Begnews ». Le panneau sera utile pour informer les personnes de passage autant que les habitants de Begnins.

Madame Nicole Stoll souhaiterait que cette somme soit investie ailleurs comme dans le « Begnews » ou la mise à jour du site Internet de Begnins.

Monsieur Robin Chytil confirme qu'un gros travail sera prochainement effectué sur le site Internet de la Commune de Begnins.

Monsieur Jonas Siegrist rappelle que tous les habitants de Begnins passent par cette route. Il y a 17 sociétés locales à Begnins et les informations pourraient être mises à jour chaque semaine. C'est important de renforcer la vie communautaire et attirer du monde dans les fêtes villageoises.

Monsieur Philippe Thévenot explique que l'écran est multicolore, il permettra de diffuser de belles affiches et pas uniquement du texte.

Monsieur Cesare Palmieri demande comment seront mises à jour les informations ?

Monsieur Robin Chytil répond qu'un logiciel permettra de gérer l'affichage. La Municipalité n'a pas encore décidé comment seront récoltées les informations à diffuser.

Monsieur Cédric Gobalet souhaiterait que l'affichage soit gratuit pour les sociétés locales.

Monsieur Robin Chytil confirme que la gratuité sera appliquée pour les sociétés locales. Concernant une éventuelle publicité pour les commerçants de Begnins, la Municipalité n'a pas encore pris sa décision.

Monsieur Gaëtan Fragnière demande des détails sur la consommation énergétique et quid de la pollution lumineuse nocturne ?

Monsieur Robin Chytil répond que ce sont des ampoules de type « leds » très économiques. La luminosité sera adaptée durant la journée et réduite au minimum dès la tombée de la nuit. L'option d'installer un panneau solaire n'a pas été retenue par la Municipalité.

Monsieur Claude Séris demande si le panneau d'affichage pourrait être loué à une société dans le but d'éviter les frais de réparation et l'obsolescence programmée connue pour ce type de matériel ?

Monsieur Robin Chytil répond qu'il y aura effectivement un contrat de maintenance pour les travaux d'entretien. La Municipalité n'a pas envisagé un leasing pour ce matériel.

#### Conclusion

- Vu le préavis municipal N°6/2023 ;
- Ouï le rapport de la Commission des finances ;
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

# Le Conseil Communal décide par 21 oui, 4 non et 5 abstentions.

- 1. D'autoriser la Municipalité à installer un panneau d'affichage numérique.
- 2. D'octroyer à cet effet un crédit de CHF 37'000.00.
- 3. De financer ce montant par la trésorerie courante.
- 4. D'amortir ces travaux en 5 ans, par prélèvement sur le fonds de réserve générale compte de bilan 9281.100.

# Point 9 Préavis N°7/2023 – extension du réseau de chauffage à distance de Begnins (BECAD) par la Grand'Rue et la rue du Martheray, financement.

Pièce 085 <u>Lecture du préavis municipal N°7/2023 par Monsieur Antoine Nicolas</u>
Après un bref exposé, la Municipalité prie le CC de bien vouloir accepter le préavis N°07/2023.

# Pièce 086 <u>Lecture du rapport de la Commission des finances par Monsieur Rinaldo Imhof</u>

Au vu des éléments et aux nombreuses réponses apportées, la Commission des finances recommande à l'unanimité d'accepter le préavis N°7/2023.

### Questions/remarques

Monsieur Nicolas Fossati demande des détails sur la raison de l'arrêt de la petite chaudière.

Monsieur Antoine Nicolas explique que la petite chaudière a été arrêtée car elle ne répond plus aux normes cantonales concernant les particules fines.

Madame Tiziana Labagnara demande en quoi consistent les travaux combien de temps vont-ils durer ?

Monsieur Antoine Nicolas répond que les travaux se dérouleront par tranches de 60 à 80 mètres, il y aura forcément des perturbations de trafic qui seront gérées au mieux. La Commune de Begnins profitera de ces travaux pour changer des canalisations d'eau sous pression dans la Grand 'Rue (qui sont en fin de vie).

Monsieur Pascal Hauser demande combien de ménages sont concernés ?

Monsieur Antoine Nicolas répond que cela se compte en nombre de bâtiments et pas en nombre de ménages. Selon le sondage, 37 bâtiments sont intéressés.

Madame Marion Blöchlinger remarque qu'à la page N°3 du préavis il faut écrire « davantage » et non « d'avantage » ce qui ne signifie pas la même chose.

Madame Karin Pasche demande ce que représentent les bâtiments colorés sur le plan présenté dans le préavis ?

Monsieur Antoine Nicolas répond qu'en effet il s'agit des bâtiments intéressés. Il confirme à Monsieur Nicolas Fossati que les personnes participant au mandat d'étude parallèle (MEP) seront aussi contactées afin de voir comment joindre les deux dossiers.

### Conclusion

- Vu le préavis municipal N°7/2023 ;
- Ouï le rapport de la Commission des finances ;
- Attendu que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour.

### Le Conseil Communal décide à l'unanimité :

- 1. D'autoriser la Municipalité à augmenter son capital-actions auprès du BeCad à hauteur de CHF 400'000.00 portant ainsi sa participation à CHF 1'400'000.00 correspondant au 40% du capital.
- 2. D'autoriser la Municipalité à cautionner la ligne de crédit bancaire de CHF 3'500'000.00 contractée par le BeCad et nécessaire pour financer les travaux de la deuxième étape. Le montant fera partie du plafond de cautionnement voté en début de législature (CHF 22'500'000.00).
- 3. D'octroyer à cet effet un crédit de CHF 400'000.00 pour l'augmentation du capital-actions.
- 4. De financer ce montant par la trésorerie courante.

### Point 10 Nomination d'un délégué et d'un suppléant pour l'ORPC.

Monsieur Pierre-François Bolay étant démissionnaire, Monsieur Alexandre Bernard se propose, il est élu à l'unanimité en tant que membre délégué à l'ORPC.

Monsieur Raphaël Martin se propose, il est élu à l'unanimité suppléant à l'ORPC.

### Point 11 Nomination d'un membre pour la Commission de gestion.

Ce point est reporté à la prochaine séance.

### Point 12 Nomination d'un suppléant pour la Commission des travaux publics.

Monsieur Alain Pasche étant démissionnaire, Madame Tiziana Labagnara se propose, elle est élue à l'unanimité.

#### Point 13

Nomination d'une commission de trois membres et deux suppléants pour le projet régional des transports publics.

### Sont élu.e.s à l'unanimité:

Madame Nicole Stoll Madame Karin Pasche Madame Girardet Anh Kim

# Suppléants:

Monsieur Nicolas Fossati Monsieur Gianfranco Francescato

# Point 14 Communications Municipales

Monsieur Philippe Thévenot annonce un dépassement budgétaire sur les travaux d'entretien des canalisations.

Monsieur Eric Haldemann annonce que les travaux au chemin de la Colette touchent à leur fin. La rénovation de l'administration communale sera terminée à mi-novembre.

Monsieur Robin Chytil rappelle que le « Begnews » cherche des rédacteurs. A noter que l'exposition collective des artistes de Begnins se déroulera du 3 au 11 novembre 2023 à la salle des combles de l'Ecu Vaudois dès 18h00.

Monsieur Antoine Nicolas annonce que les travaux de la nouvelle école débuteront dans quelques jours. La sécurité des enfants sera la principale préoccupation de la Municipalité. C'est pourquoi des palissades et des treillis de chantier seront installés aux abords de tout le terrain concerné. Le village doit s'attendre à des perturbations de la circulation pour plusieurs mois.

Monsieur Antoine Nicolas annonce que le PaCom a été envoyé au Canton. Le PECC a été mis en route et une commission composée de la société civile et de la commission ad 'hoc sera créée pour démarrer ce projet en janvier 2024.

Madame Anne Stiefel annonce qu'une visite des nouveaux locaux devrait être organisée durant les fenêtres de l'avant. La Commune de Begnins accueille un nouvel employé à la voirie. L'apprenti a été licencié.

### Point 15 Propositions individuelles

Monsieur Alexandre Bernard trouve que l'augmentation des tarifs de la location de la salle Fleuri est trop importante pour les sociétés locales.

Madame Anne Stiefel rappelle que les sociétés locales ont droit à une gratuité par année. L'utilisation de la salle par les sociétés locales empêche parfois la location à d'autres personnes, ce qui implique une perte financière pour la Commune.

Monsieur Cédric Gobalet rejoint Monsieur Alexandre Bernard, il remarque que la salle est ancienne et que le nettoyage est parfois long et difficile.

Madame Stiefel répond que la salle sera nettoyée par une entreprise de nettoyage au mois de janvier 2024.

Madame Isabelle Métroz demande à la Municipalité la possibilité de changer les casseroles de la salle Fleuri. La Municipalité accepte cette demande.

Monsieur Gaëtan Fragnière constate que le chemin de l'école est de plus en plus dangereux. Qu'est-ce qui peut être envisagé pour améliorer cette problématique? Est-il possible d'envisager l'installation d'un feu pour permettre aux enfants de traverser?

Madame Anne Stiefel rappelle que le service des patrouilleurs a été supprimé par manque de personnel. Les parents ont un rôle important à jouer dans la sensibilisation et la responsabilisation des enfants sur le chemin de l'école. L'autorisation d'installer un feu de signalisation est très difficile à obtenir auprès du voyer.

Une discussion a lieu sur les zones 30km/h et la vitesse des véhicules dans le village.

La Secrétaire:

Vanessa Wicht

La séance est levée à 22h25.

è Président:

Alexis Durand

10